

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL Du 6 avril 2017

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Cyril CATHELINEAU, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL délégués titulaires,
Mme Pauline BOISIER, MM Jean-François GRANGERAT, Rénaud VAN CORTENBOSCH, délégués suppléants
Secrétaire de séance : M. Cyril CATHELINEAU

Début de la séance à 19h30

* Compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016

➤ Compte de Gestion 2016

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du S.I.V.U. des Fontaines dressé pour l'année 2016 par M. le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte Administratif 2016

Madame la Présidente présente le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2016	Reports 2015	Résultat de clôture
REALISATIONS	Exploitation	175 714,86	225 530,23	49 815,37	206 682,70	256 498,07
	Investissement	657 990,99	919 256,38	261 265,39	46 959,36	308 224,75
	Total	833 705,82	1 144 786,61	311 080,79	253 642,06	564 722,82
RESTES A REALISER	Exploitation	0,00	0,00			
	Investissement	37 800,00	0,00			
	Total	37 800,00	0,00			

Puis elle quitte la séance pour laisser le Comité Syndical statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

➤ Affectation des résultats 2016

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le résultat de clôture 2016 de la section d'exploitation du budget du S.I.V.U. des Fontaines s'élève à **256 498,07 euros**.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire la totalité soit 256 498,07 euros en excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2017 (c/002).

➤ Budget Primitif 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL T.T.C.		
Investissement	1 531 392,27	1 531 392,27
Exploitation	522 598,07	522 598,07

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement :

- du remboursement du capital des emprunts : 79 000€
- de l'acquisition de terrains et honoraires correspondants aux conventions de servitude et d'occupation temporaire : 38 000€
- d'une nouvelle tranche de travaux 2017/2018 de sécurisation et de renforcement du réseau :
 - ◆ sécurisation d'approvisionnement par interconnexion avec Morillon pour réalimentation à partir de la Source des Feux (54 000€ HT + 371 000€ HT)
 - ◆ Sécurisation secteur de Chez Bouvier (132 000€ HT) - Saint Sigismond
 - ◆ Sécurisation Secteur de Brédillon (90 000€ HT) et du Martelet (119 000€ HT) - Chatillon sur Cluses
 - ◆ Extension de réseau sur La Rivière Enverse (20 000€ HT)

➤ **Sécurisation du réseau d'eau potable - Programme de travaux 2016/2021**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIVU DES FONTAINES a confié à TERACTEM une mission de conduite d'opération et au Cabinet MONTMASSON une mission de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette dernière mission et conformément à la programmation du SIVU DES FONTAINES d'avril 2016, le maître d'œuvre présente l'avant-projet général d'une programmation pluriannuelle 2016/2021.

Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite des travaux déjà réalisés depuis six ans en cohérence avec le schéma directeur destiné à la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable des communes de Châtillon sur Cluses, Saint-Sigismond et La Rivière Enverse.

Ce programme pluriannuel consiste à sécuriser l'approvisionnement en eau par interconnexion avec MORILLON pour réalimentation à partir de la source des Feux, à renforcer la défense incendie et à lutter contre le gaspillage et les fuites par des travaux de renouvellements de canalisation.

Le budget prévisionnel de ce programme s'établit comme suit :

	HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	25 000,00	5 000,00	30 000,00
Etude géotechnique	10 000,00	2 000,00	12 000,00
Permis de construire	5 000,00	1 000,00	6 000,00
recherches amiantes	5 000,00	1 000,00	6 000,00
Frais de procédure	5 000,00	1 000,00	6 000,00
TRAVAUX	2 100 000,00	420 000,00	2 520 000,00
Programme 2016/2021	2 100 000,00	420 000,00	2 520 000,00
HONORAIRES	225 000,00	45 000,00	270 000,00
Coordination sécurité	15 000,00	3 000,00	18 000,00
Contrôle externe	6 000,00	1 200,00	7 200,00
Maîtrise d'œuvre	126 000,00	25 200,00	151 200,00
TERACTEM	78 000,00	15 600,00	93 600,00
DIVERS	150 000,00	30 000,00	180 000,00
Foncier	91 000,00	18 200,00	109 200,00
Imprévus	59 000,00	11 800,00	70 800,00
TOTAL PROGRAMME 2016/2021	2 500 000,00	500 000,00	3 000 000,00

Pour le programme 2017/2018 une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 a été accordée pour un montant de 182 000 euros.
Parallèlement, le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau est en cours d'instruction.

Au vu de cet exposé, Madame le Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce programme prévisionnel

Le Conseil syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- **APPROUVE** l'avant-projet général présenté et le budget prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les marchés dans la limite du budget prévisionnel ci-dessus et des seuils de MAPA d'une façon générale sur cette opération.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute Savoie pour la réalisation de ces opérations ;
- **AUTORISE** le Conseil Départemental à percevoir pour le compte du SIVU des Fontaines la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à le verser sur le compte de la collectivité ;
- **SOLLICITE** les aides de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

➤ Revalorisation du montant des indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017 ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017, ce qui entraîne une nouvelle augmentation du montant maximal des indemnités de fonction des élus.

La précédente délibération indemnitaire n°2014-03-01 faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de **FIXER avec effet au 01.01.2017** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président et des vice-présidents comme suit :
 - Président : 12,20 % de l'indice brut terminal
 - Vice-Président : 4,65 % de l'indice brut terminal
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

➤ Transfert de la compétence Eau potable

Le SIVU des Fontaines regroupant des communes membres de 2 communautés de communes, il était envisagé de missionner un cabinet d'étude pour aider les élus à se positionner par rapport aux différents scénarii possibles de transfert de la compétence « Eau Potable ». Or, chacune des communautés de communes ayant engagé une réflexion sur leur territoire respectif, il est décidé d'attendre les conclusions de ces études pour entreprendre une analyse de la situation.

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

